

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 586

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 64

À l'alinéa 49, substituer aux mots :

« Le I du présent article s'applique »

les mots :

« Les I et I bis s'appliquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination